



Chambre des Territoires de Corse
Camera di i Territorii di Corsica

Session extraordinaire du 15 novembre 2019

Sessione straordinaria di u 15 di nuvembre di u 2019

Lieu : Bastia

Décision N° 2019-32

Objet : Restitution des Scontri di i territorii

Oggetu : Restituzione di i Scontri di i territorii

L'an deux mille dix-neuf, le quinze novembre, la Chambre des Territoires convoquée le 31 octobre 2019 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

Don-Marc ALBERTINI, Jean BIANCUCCI, Pascal CARLOTTI, Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA, Henri FRANCESCHI, Lauda GIUDICELLI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jérôme NEGRONI, Marie-Thérèse OLIVESI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, François SARGENTINI, Pierre SAVELLI, Jean-Guy TALAMONI

Etaient absents et excusés : Mmes et MM.

Paul-Joseph CAITUCOLI, Louis CESARI, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Toussaint MORGANTI, Jean PAJANACCI, Stéphane SBRAGGIA, Petr'Antone TOMASI

Etaient absents : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Vanina BORROMEI, François-Xavier CECCOLI, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Saveriu LUCIANI, Pierre MARCELLESI, François-Marie MARCHETTI, Joselyne MATTEI-FAZI, Georges MELA, Jean-Luc MILLO, Lionel MORTINI, Anne-Marie NATALI, Marc-Antoine NICOLAI, Claudy OLMETA, François TATTI

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.

VU L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.

VU Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires n° 2019-35 relatif à la restitution des Scontri di i territorii et ses annexes.



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

- SE FELICITE** Que les propositions émises par les maires lors des Scontri di i territorii aient été reprises dans leur intégralité dans le règlement des aides aux communes, aux intercommunalités et aux territoires ainsi que dans la révision du règlement au titre du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif Corse.
- CONSIDERE** Que la démarche d'associer les territoires à la construction des nouveaux dispositifs d'aides est sans précédent et mérite dans son principe d'être saluée.
- ACTE** Que cette construction concertée a permis de proposer des outils mieux adaptés aux besoins et attentes des acteurs, d'instituer un dialogue entre représentants de la Collectivité de Corse et les élus des collectivités et établissements publics présents lors de ces rencontres, et a permis un échange direct entre les élus des territoires et les fonctionnaires en charge de l'instruction et du suivi des dossiers.
- DEMANDE** Le renforcement des services instructeurs afin de poursuivre ce dialogue, d'améliorer l'ingénierie et renforcer l'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre des dispositifs proposés.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni